

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2018 à 18h45, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Jean Léo Legault
Denis Chalifoux Grant MacKenzie
Chantal Gauthier Marc Tassé

Absences :

Daniel Charette
Sylvain Marinier

1 Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général par intérim et de la greffière; il est 18h45.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

AG2018-07-7

2 Adoption du règlement numéro 2018-AG-048

Adoption du règlement numéro 2018-AG-048 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 juin 2018, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *règlement numéro 2018-AG-048 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AG2018-07-8 3 Adoption du règlement numéro 2018-AG-049

Adoption du règlement numéro 2018-AG-049 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et déléguant certaines compétences aux municipalités liées

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 juin 2018, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, soit la suppression du dernier de l'article 13 afin de se conformer aux exigences de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a également mentionné l'objet du règlement et s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter le *règlement numéro 2018-AG-049 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et déléguant certaines compétences aux municipalités liées*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4 Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

5 Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h50.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |